



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-83907>

Département(s) de publication : **45**

Annonce n° **25-83907**

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise

Correspondant : MME DE CARVALHO Cindy, Responsable cellule des marchés

Adresse : 658 rue des Bourgoins, 45200 Amilly

Coordonnées :

Téléphone : 0238959891

Courriel : cdecarvalho@ch-montargis.fr

Adresse internet : <https://www.ch-montargis.fr/accueil>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Acquisition, recharge et maintenance d'équipements de lutte contre l'incendie pour le Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise

Lieu d'exécution : 658 Rue des Bourgoins, 45200 Amilly

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Le présent marché a pour objet l'acquisition, la recharge et la maintenance d'équipements de lutte contre l'incendie, pour les sites du Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise. Il concerne : - Le site d'Amilly, - Le site de Châlette sur Loing, - Le site de Montargis, - Le site de Gien (CMPE). Le périmètre, la description du besoin et ses spécifications sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes.

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

48 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés
- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le service concerné

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 02/09/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Renseignements complémentaires : Les candidats seront tenus, sur demande expresse du pouvoir adjudicateur, de mettre à disposition les équipements proposés dans leur offre, et ce, aux fins de démonstration et d'évaluation technique. Les équipements fournis à cette occasion devront strictement correspondre à la configuration détaillée dans l'offre transmise par le candidat. L'ensemble des fiches techniques ainsi que les fiches de vérification réglementaire des équipements proposés dans l'annexe financière, notamment les extincteurs, devront être obligatoirement fournis par le candidat. Les candidats devront, en conséquence, se tenir prêts à répondre à toute demande en ce sens et à mettre les matériels requis à disposition dans un délai impératif de dix (10) jours calendaires à compter de la notification de ladite demande. Tout refus ou tout manquement à ce délai sera susceptible d'entraîner l'élimination du candidat de la procédure de consultation. Les essais seront exclusivement organisés et planifiés par le responsable de la sécurité incendie du CHAM. Toute initiative individuelle d'un candidat visant à organiser des essais en dehors du cadre prévu entraînera son exclusion immédiate de la procédure. À l'issue des essais, les candidats seront avisés qu'ils peuvent procéder à l'enlèvement de leur matériel. En cas de non-retrait dans un délai de deux (2) mois à compter de cette notification, le CHAM se réserve le droit de disposer librement des équipements restés sur site, sans qu'aucune réclamation ou demande d'indemnisation ne puisse être formulée à ce titre.

Section 12 - Adresses complémentaires

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/07/2025